

Compte rendu du conseil municipal du 23 février 2021

Convocation envoyée le 16 février 2021

Présents : JL NOYER, JPaul MONTORIOL, Christophe BEUSSE, Aude GARRIGUE, Stéphanie FAURIE THOMAS, Ludovic GRANGER, Philippe KRZEMINSKI, Alain LESTANG, Daniel LONGO, Cyril ROUGIER, JPaul TABANOU.

Absent : Néant.

Aude GARRIGUE est nommée secrétaire de séance et donne lecture du compte rendu du précédent conseil municipal. Aucune observation.

Ordre du jour

• **Désignation de deux membres au Comité Communal Feux et Forêt (CCFF)**

Dans le cadre du SMO (Syndicat Mixte Ouvert) DFCI 24, les Comités Communaux Feux de Forêt peuvent être créés dans chaque commune adhérente du Syndicat.

Ils se définissent par le rassemblement, sous l'autorité du Maire, de bénévoles volontaires d'une commune, collaborant à la protection de la forêt contre les incendies.

Les personnes faisant partie du CCFF sont désignées par le Conseil Municipal à la suite de chaque élection. Cette désignation fait l'objet d'une délibération spécifique du Conseil Municipal.

Les missions essentielles des CCFF sont :

- l'information et la sensibilisation de la population et du grand public sur le risque feux de forêt
- l'appui et l'aide aux pompiers par :
 - o la participation à la prévention des feux de forêt d'une manière générale
 - o la participation aux manœuvres préventives
 - o le guidage et l'assistance logistique aux pompiers.
 - o la participation à la veille concernant le risque feux de forêt ainsi que la pénétrabilité des massifs forestiers (état des pistes, du débroussaillage,...)
- Lors de la lutte active contre l'incendie les membres du CCFF doivent :
 - se mettre à disposition du responsable chargé de l'organisation de la lutte active.
 - apporter un concours actif sans se substituer au commandement qui relève des pompiers dans tous les cas de figure

En aucun cas les membres du CCFF ne participent de manière directe à la lutte active.

Monsieur Jean-Paul MONTORIOL et Monsieur Alain LESTANG ont été désignés par le Conseil Municipal comme membres du Comité Communal Feux et Forêts.

• **Installation d'un poteau incendie mutualisé avec la commune de Salon de Vergt**

Monsieur le Maire expose la proposition qu'il a faite à la commune de Salon de Vergt concernant l'installation et le financement de moitié pour un poteau incendie qui pourrait être utilisé par les deux communes.

Après l'étude faite par l'entreprise SUEZ, l'installation du poteau incendie pourrait se faire au lieu-dit « Les Mareillauds » pour un montant de 3 490.66 € TTC.

Suite au retour de la Mairie de Salon de Vergt, qui accepte la proposition, la commune de Veyrines de Vergt s'engage à participer de moitié au règlement de ce poteau qui pourra être utilisé pour ses besoins.

- **Désignation de deux référents pour la compétence GEMAPI**

Dans le cadre de l'exercice de la compétence GEMAPI, le Grand Périgueux a signé une convention avec la Communauté d'Agglomération Bergeracoise, qui a mis en place un service dédié qui est chargé de porter et d'animer des programmes d'actions destinés à répondre aux enjeux.

Le Grand Périgueux est concerné pour la partie de son territoire faisant partie du versant de la Dordogne.

Monsieur le Maire indique que la commune est concernée par la commission territoriale Caudeau et Affluents de Dordogne et donc qu'il y a lieu de désigner parmi les élus municipaux un référent GEMAPI (1 titulaire +1 suppléant) qui représentera le Grand Périgueux dans cette commission.

Monsieur Jean-Paul MONTORIOL a été désigné titulaire et Monsieur Jean-Paul TABANOU a été désigné suppléant pour siéger à cette commission.

- **Financement Amélia 2 – 2021-2023**

La Communauté d'agglomération Le Grand Périgueux a lancé un programme en faveur de la réhabilitation du parc de logements anciens, pour une durée de 5 ans : Amélia 2.

Pour sa part, la Commune accompagne activement ce dispositif. Dans ce cadre, elle abonde les subventions de l'ANAH tant en faveur des propriétaires bailleurs faisant le libre choix de conventionner leur logement que des propriétaires occupants à revenus modestes et très modestes, conformément aux critères de l'ANAH, (éligibilité, plafonds de travaux, etc.).

Chaque année est votée une enveloppe de 1280 €. Si cette somme n'est éventuellement pas utilisée, elle est reportée sur l'exercice suivant.

A ce jour, l'enveloppe financière n'est plus suffisante pour un autre dossier.

Il a donc été décidé, pour ne pas pénaliser certaines personnes qui souhaiteraient bénéficier du dispositif, d'inscrire le restant des années 2022 et 2023 sur l'exercice 2021 et de le reporter les années suivantes si celui-ci n'est pas consommé.

Pour ce qui est des subventions communales versées, deux dossiers ont été mis en paiement : l'un pour un montant de 1 410.00 € et l'autre pour un montant de 1 280.00 €.

- **Commission voirie**

Jean-Paul MONTORIOL rapporte qu'un point de l'état de la voirie a été fait sur l'ensemble de la commune afin de pouvoir définir les priorités des travaux à réaliser.

Il rapporte également qu'un élagage et un nettoyage autour du cimetière a été réalisé par ASPPI le 04 janvier dernier à titre gracieux.

Suite à une demande de Mr et Mme DELFOUR, il a été fait un retraçage du chemin de randonnée, car celui-ci traversait leur parcelle. Ces travaux ont également été réalisés par ASPPI, gracieusement.

Enfin, Jean-Paul indique qu'un règlement pour les interventions lors des travaux forestiers ou autres entreprises a été mis en place. L'état des lieux de début et de fin de travaux sera effectué avec l'entreprise concernée en présence de Jean-Paul TABANOU en qualité de garde routier. Ceci permettra à la commune de contrôler l'avancée des chantiers mais surtout de pouvoir demander les remises en état des chemins, réseaux...si des dégâts étaient occasionnés.

- **Projet Pacte de Gouvernance du Grand Périgueux**

Monsieur le Maire fait la présentation du projet de Pacte de gouvernance de la communauté d'agglomération du Grand Périgueux. Celui-ci est approuvé par le Conseil Municipal.

- **Schéma de mutualisation**

Dans sa thématique relative à la mutualisation, Le Grand Périgueux demande un bilan des besoins à l'ensemble des communes de son territoire.

La commune pourrait éventuellement se positionner pour ce qui est des visites de sécurité des bâtiments communaux et pour ce qui touche à l'ingénierie.

- **Convention urbanisme – Adhésion au Service Instructeur du Grand Périgueux**

Monsieur le Maire rappelle que le Service Instructeur Commun (SIC), créé en 2015, est chargé de l'instruction des autorisations d'urbanisme pour le compte des communes.

Monsieur le Maire indique que cette convention a dû être adaptée et donc modifiée, afin de mieux répondre aux enjeux de dématérialisation et de fluidité dans le traitement des dossiers.

- **Visites de sécurité des bâtiments communaux**

Philippe KRZEMINSKI rapporte que les sociétés MP incendie et APAVE sont intervenues pour réaliser les visites de contrôle de nos bâtiments communaux. Les rapports n'indiquent aucune non-conformité, uniquement des anomalies bénignes dont certaines seront traitées au cours de l'année 2021.

- **Journée élagage**

Une journée élagage est organisée le Samedi 06 mars sur le secteur de la Route du Kaolin.

L'entreprise qui intervient est celle de JL FAGUÉ. Le coût de ces travaux est de 800 € TTC.

La Mairie a pris contact avec les différents propriétaires afin de les associer aux travaux.

- **Divers**

JL NOYER indique que la demande faite au Conseil Départemental concernant la pose d'un miroir routier sur la D42 au niveau du chemin du vieux lavoir a été rejetée (l'article 37 du Règlement Départemental de voirie précise que ces derniers sont interdits sur le Domaine Public Départemental, hors agglomération).

Le matériel de cuisine pour équiper la salle des fêtes (Piano+Frigo) a été réceptionné fin janvier.

Il a été abordé le sujet de la campagne de vaccination : Il est demandé à chaque conseiller municipal de faire connaître à la mairie les personnes de plus de 75 ans et celles qui ont entre 50 et 75 ans qui pourraient se faire vacciner, afin de les sensibiliser et de leur conseiller de prendre contact avec leur médecin traitant.

A ce jour, le centre de vaccination le plus proche est celui de la commune de Sainte-Alvère.

Cyril ROUGIER rend compte de son entretien avec le service des transports scolaires. Il lui a été rappelé qu'un nouvel arrêt ne peut être créé que s'il regroupe 4 enfants.

Le conseil municipal est déclaré clos à 22 heures 45.